

Conseil communal



Séance ordinaire du Conseil Communal du 04 novembre 2019 Salle du Grand-Conseil Vaudois

Présidence : Marc Maillard

Procès-verbal

Secrétaire : Nathalie Penso

Ordre du jour

- 1. Approbation de l'ordre du jour
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2019
- 3. Préavis 11/2019 Zone industrielle En Budron, Construction d'un réseau d'éclairage public
- 4. Préavis 12/2019 Modification du règlement et de la convention intercommunale sur le SDIS La Mèbre
- Interpellation du Mont-Citoyen Labellisation du Mont-sur-Lausanne « Commune en santé »
 par Madame Yolanda Müller-Chabloz
- 6. Postulat « Le Mont, une commune solidaire » par Madame Catherine Roulet et consorts
- 7. Communications de la Municipalité
- 8. Communications du Président et du bureau
- 9. Propositions individuelles et divers

Le Président **ouvre la séance à 20h00** et salue cordialement les membres du Conseil communal, Monsieur le Syndic, les conseillers municipaux, ainsi que les collaborateurs de l'administration communale, ainsi que le public et la Presse. Monsieur Maillard se déclare ravi de cette opportunité offerte à toutes les communes vaudoises, de pouvoir bénéficier de cette salle du Grand-Conseil, lieu symbolique et de pouvoir, qui constitue pour tous une expérience inédite et stimulante.

La Secrétaire du Conseil procède à l'appel.

Sont excusés : Messieurs Raffaele Spinello, Michel Chardonnens, Roland Christeller, Olivier Weber

Sont présents : 61 conseillères et conseillers

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Il ouvre la séance en invoquant la protection divine sur les travaux du Conseil.

Après quelques recommandations techniques le Président précise que la salle étant équipée d'un système de vote électronique, ceux-ci seront effectués par ce biais, ainsi qu'autorisé par le règlement du Conseil, à l'article 76, traitant du vote, à l'alinéa 4, il est précisé entre autre que « la votation se fait, en principe, à main levée. » et à l'alinéa 5 que « Le vote électronique est assimilable au vote à main levée. ».

Un exercice de vote électronique est effectuer pour tester le dispositif.

1. Approbation de l'ordre du jour

Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'est demandée.

L'ordre du jour est mis en discussion. La discussion n'est pas demandée.

Vote sur l'acceptation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté à une très large majorité

2. Approbation du PV du Conseil communal du 23 septembre 2019

Le Président ouvre la discussion.

- ➤ **Demande**: Monsieur Michel Amaudruz, Municipal, en page 9: Le montant mentionné pour espaces vert : le montant est de CHF 5'000.- et non CHF 100'000.- . En page 16, bas de la page au sujet de la question de Monsieur Rolf Schneider: Monsieur Jaques Marchand a répondu à la question.
- ➤ **Demande** : Madame Ariane Annen Dévaud, en page 16, correction de l'orthographe de son nom en remplaçant le x par un d.
- > Demande : Monsieur Barry Lopez : il s'agit de la Route de la Clochatte 78b (au lieu de chemin)
- ➤ **Demande** : Arnaud Brulé, signale que lors de son intervention a dit que « qu'il s'agissait d'une opportunité d'éviter de faire le yoyo. »

La discussion n'est plus demandée.

A une large majorité, le PV du 23 septembre 2019 est accepté tel que modifié.

3. Préavis 11/2019 – Zone industrielle En Budron, Construction d'un réseau d'éclairage public

Le président invite le rapporteur à lire le rapport de la commission ad'hoc.

Lecture du rapport de la commission ad'hoc in extenso par Jean-Pascal Blanc

Le président invite le rapporteur à lire le rapport de minorité de la commission ad'hoc.

> Lecture du rapport de minorité de la commission ad'hoc par Bertrand Martinelli

Le président invite la rapportrice à lire le rapport de la commission des finances.

> Lecture du rapport de la commission des finances par Madame Claudine Testaz-Rouiller

Intervention: Monsieur Jacques Marchand, Municipal: souhaite défendre ce préavis. La légitimité de la construction d'un réseau avec 73 candélabres n'est pas remise en cause. La zone en Budron, avec plus de 2800 personnes entre les entreprises et les ménages, génère le soir aussi une certaine activité. Pour ce qui est de l'aspect mobilité, la Commune fait tout son possible, la zone est desservie par la ligne TL 60 et qu'à partir du 14 décembre la ligne 54 complètera le réseau pour relier le LEB. Monsieur Marchand évoque la sécurité et relève, photo à l'appui le manque d'éclairage dans la zone dès la nuit tombée ce qui met en péril les piétons. Au niveau de la technique, le matériel prévu est à la pointe de la technologie, avec la possibilité de diminuer la luminosité voir de l'éteindre une partie de la nuit. Ce projet a toutes les caractéristiques attendues et toutes les réponses au postulat seront apportées lors de la séance de printemps du Conseil communal.

La discussion est ouverte

Question: Monsieur Philippe Hayward: intervient contre le préavis: souhaite savoir pourquoi installer un tel réseau dans une zone industrielle, alors que le plan stratégique demandé par la CoGest reste ouvert? Intervention: Madame Nadège Longchamp: est favorable à ce que la zone soit éclairée et ainsi plus sécurisée, mais regrette que la Municipalité ne présente pas sa stratégie pour l'éclairage public ainsi que demandé par le biais du postulat présenté en 2018. Par ailleurs, dans un contexte d'économies d'énergie et de lutte contre la pollution lumineuse, regrette que le complément à ce titre n'ait pas été intégré au préavis et qu'un montant supplémentaire sera à prévoir pour ces aspects.

Réponse: Jacques Marchand, Municipal: rappelle son intervention précédente, à savoir que le système prévu est totalement équipé pour permettre le réglage, dès la mise en fonction, de la luminosité. La seule chose qui devrait être commandée en supplément, est la possibilité d'éteindre complètement l'éclairage. Cela ne devrait pas être très onéreux, et il est probable que cela ne dépasserait pas l'enveloppe accordée de CHF 625'000.

Intervention: Jean pascal Blanc: fait part d'une réflexion de la commission qui n'est pas retranscrite dans le rapport à savoir que même si le plan stratégique avait été présenté, le présent préavis n'aurait pas forcément été différent de celui qui est présenté. C'est pourquoi la commission, bien que regrettant l'ordre de présentation du préavis, avant la stratégie, n'a pas souhaité le refuser. Il relève qu'un éclairage est nécessaire, en particulier pour la sécurité dans la zone. Par ailleurs, à titre personnel, ne voit pas la nécessité de relier l'éclairage avec la mobilité douce. Recommande d'accepter le préavis.

Intervention : Monsieur Bertrand Martinelli : relève que la municipalité n'a pas évoqué de plan stratégique dans sa réponse.

Réponse : Jacques Marchand, Municipal : rappelle qu'il mentionné qu'une réponse complète au postulat interviendra lors de la session de printemps.

Intervention : Monsieur Christophe Blanc : doit constater le manque de vision stratégique dans ce dossier en présentant ce préavis 18 mois après le postulat, incite néanmoins à accepter ce préavis pour que la situation du Châtaigner ne se reproduise pas (retrait du préavis par la Municipalité pour compléter avec la création d'une bande cyclable) et qu'aucune avancée n'ait lieu à ce jour.

Intervention: Monsieur Gérard Mojon: déclare ses intérêts en tant que Président de la SICNL et travaillant dans la zone du Budron. Comme déjà évoqué pas d'autres, déplore que la Municipalité n'ait pas profité de déposer un « plan lumières » et une mise en place concrète de ce plan. Constate que personne ne met en doute le bienfondé du préavis tel que proposé. Les entreprises et leurs employés et employées qui ont manifesté leur sentiment d'insécurité dès la nuit tombée, ne doivent pas être prises en otage parce que la Municipalité ne donne pas immédiatement son « plan lumières ». Ne pense pas que cela est suffisant pour rejeter le préavis et encourage les membres du Conseil de l'accepter, d'autant plus que la technologie souhaitée est proposée sans surcoût.

Question : Madame Christine Menétrey : pourquoi n'était-ce pas possible d'apporter le plan stratégique en même temps que le préavis ?

Réponse: Jacques Marchand, Municipal: rappelle qu'il a repris le dicastère au mois d'avril et a dû poser des priorités. Le préavis était relativement urgent et la technologie est prête pour satisfaire aux besoins. Il n'était pas possible d'aller dans toutes les directions et répondre au postulat en un ou deux mois étant donné les recherches à effectuer. Par ailleurs, le service des travaux avait d'autres impératifs. Réitère sa promesse de présenter ce plan au printemps.

Intervention: Madame Christine Menétrey, ne comprend pas très bien la réponse faite à la commission des finances, la Municipalité indiquant que « quasiment toutes les lumières ont été changées, il n'est donc pas prioritaire de renouveler notre parc d'éclairage". Se demande quel sera alors le contenu du plan stratégique global si déjà toutes les lumières ont été changées ?

Le président intervient : ne souhaite pas que le thème du plan stratégique soit approfondi.

Intervention: Monsieur Barry Lopez: la problématique de l'éclairage n'est pas nouvelle et en fait, date de la conception même de la Zone. Est interpellé par le fait que le poids de l'argument « sécurité » pèse sur le Conseil pour inciter à l'acceptation du préavis. Sur le fond tout le monde est d'accord sur le fait que cette zone doit être éclairée, mais cela doit s'inscrire dans un plan communal réfléchi et qui garantisse une cohérence nécessaire dans une commune qui est en expansion. Encourage à ne pas accepter ce préavis.

Intervention: Monsieur Daniel Besson: Trouve que la Municipalité met le Conseil dans une position désagréable, dans la mesure où, depuis une année il a été demandé un plan stratégique. L'impression donnée, est que le Conseil n'est pas entendu. Relève qu'en l'occurrence un éventuel prochain préavis ne sera pas différent de celui-ci, encourage donc à approuver celui-ci pour que les travaux puissent avoir lieu dans les meilleurs délais, tout en regrettant fortement que la Municipalité ne prenne pas mieux en compte les demandes du Conseil.

Question : Monsieur André Muller : le postulat a été déposé en juin 2018, pourquoi tant de temps pour répondre à cette demande, ce qui donne le sentiment de mettre le Conseil devant le fait accompli ?

Réponse : Monsieur Jacques Marchand, Municipal : revient sur les priorités qui ont été définies et qu'au printemps il sera donné réponse

Question: Madame Valérie Moreno: se demande pourquoi est-ce tout à coup urgent. Pourquoi ne peuton pas attendre le printemps pour avoir des informations plus complètes et que toutes les variantes aient pu être étudiées. Est d'avis que nous ne sommes plus à six mois près.

Réponse : Monsieur Jacques Marchand, Municipal : La technique est actuellement prête et ne changera pas dans les six mois. Par ailleurs elle répond aux exigences du postulat de 2018. Par la suite, ce qui sera proposé, c'est la modularité de l'éclairage par secteur.

Intervention: Monsieur Olivier Descloux: (une image est projetée à l'écran) De la sécurité est nécessaire au Mont et il y a urgence depuis 40 ans. Pour cet hiver il est probable qu'il soit déjà trop tard. Donne l'exemple de l'éclairage de l'emplacement provisoire de la Raiffeisen, souligne le concept de sécurité réfléchi en fonction de la nécessité. Evoque un document disponible sur internet qui émet des recommandations pour le canton et les communes. Sur ce document sont évoqués des réverbères solaires qui permettraient des économies substantielles. Les finances communales ont longuement été évoquées lors du précédent Conseil dans le cadre des impôts et à ce titre Monsieur Descloux a une bonne nouvelle

pour la Municipalité : en regard de ce qui existe, une économie de CHF 200'000 peut être faite en choisissant d'autres luminaires. Est convaincu qu'en prenant plus de temps pour la réflexion, pour aller voir ce qui se passe ailleurs (Yverdon, suisse allemande), d'autres solutions seraient trouvées. Ne veut pas se substituer aux services municipaux, mais souligne qu'il ne lui a pas fallu beaucoup de temps pour trouver de la documentation sur le sujet. Comprend qu'il n'a pas été possible de donner réponse plus rapidement à ce postulat et souligne le soutien qu'a obtenu ce postulat, accepté à l'unanimité et invite la Municipalité à produire une solution plus travaillée.

Question: Madame Nadège Longchamp: si le préavis est accepté ce soir, quand seront effectués les travaux? est-ce possible encore cet hiver?

Réponse : Monsieur Jacques Marchand, Municipal : dès que le crédit est accordé, les services communaux se mettront à l'œuvre pour réaliser les travaux, mais ne peux pas donner de délai précis.

Intervention: Monsieur Antoine Chamot: annonce qu'il refusera ce préavis et le renverra à la Municipalité. De nombreux détails restent à éclaircir, tant sur les aspects techniques que sur la forme. Depuis longtemps il est demandé à la Municipalité de fournir des éléments de stratégie (politique du logement, demandes répétées de la commission de gestion, etc.) ce qui peine à être fait. En résumé, pour ce qui est des travaux, ils ne pourront vraisemblablement être fait d'ici février où les jours commenceront à augmenter, par ailleurs, la méthode de faire peser la responsabilité des aspects de sécurité sur le Conseil. Pour ce qui est de la zone en Budron, la problématique n'est pas nouvelle et aurait pu être traitée bien plus tôt pour vraiment répondre aux aspects de sécurité. Demande à la Municipalité de bien vouloir prendre en compte et respecter les demandes du Conseil.

Réponse: Monsieur Christian Menétrey, municipal: concernant la sécurité, rappelle que c'est en 2016 qu'a commencé la discussion pour la zone en Budron et admet que cela fait des années que cette problématique de la sécurité est en question. Rappelle qu'entre 2016 et 2019 ont été fait un plan de mobilité et des études avec les entreprises, le point de l'éclairage en était ressorti. Pour ce qui est du plan de mobilité, la balle est dans le camp des entreprises et une commission des entreprises a été mise en place début de l'été 2019 avec des rencontres mensuelles présidée par la SCNL. Fait part des contacts avec Assura, membre de cette commission et évoque également la nouvelle ligne TL 54 dès décembre et relève qu'effectivement pour développer ce plan et que les usagers n'aient pas peur en allant chercher le bus, un éclairage est nécessaire.

Intervention: Monsieur Arnaud Brulé: pour temporiser le préavis évoque la mobilité comme déjà mentionné par Monsieur Menétrey, était la justification de ce préavis et l'impact n'est pas clair à ce stade de la réflexion et ne voit pas pourquoi la Municipalité (se) met la pression pour faire passer ce préavis maintenant. Cela aurait également pu être une contrepartie dans le cadre de l'étude avec les entreprises. Un deuxième point est la pollution lumineuse qui a déjà été évoquée et dont aucune réflexion à ce sujet n'a été menée ce qui paraît nécessaire.

Intervention: Monsieur Oliver Maggioni est content de voir que cette commission planche sur la problématique mais souligne que la répartition entre la commune et les entreprises et le plan devrait être définis pour pouvoir prendre une décision éclairée. A l'impression que la situation ressemble à celle des débats dans le cadre du projet de la déchetterie où l'acceptation est nécessaire pour pouvoir faire des statistiques permettant de savoir si le projet est nécessaire.

Réponse: Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic: revient sur le sujet de la planification de l'éclairage, chaque zone a ses propres contraintes. Il souligne que le préavis répond aux problématiques spécifiques de la zone de Budron. Ajoute qu'il ne trouve pas très élégant, en pleine séance du Conseil, de vouloir apprendre aux services communaux comment élaborer leur préavis. Ce n'est pas le rôle du Conseil de faire de la technique, mais uniquement d'accepter ou refuser des préavis. En ce qui concerne la question du lien entre la mobilité douce et l'éclairage de la zone, Monsieur Sueur souligne qu'après être sortis du bus, les usagers deviennent des piétons qui doivent pouvoir voir où ils vont. Il souligne également que tous les luminaires ne seront pas changés directement après une acceptation de la planification de l'éclairage qui sont neufs. Le renouvellement ne sera fait qu'une fois la période de rentabilisation passée. Chaque zone aura sa propre planification de l'éclairage.

Question: Madame Nadège Longchamp: Combien de temps les travaux pourraient-ils prendre du démarrage à la fin du projet ?

Réponse : Monsieur Jacques Marchand, Municipal : les travaux ne se réaliseront pas en 15 jours. Annonce que 6 ou 7 semaines semblent une durée réaliste.

Question: Monsieur Nicolas Mojon: en cas de refus du préavis ce soir, demande que la Municipalité certifie qu'un nouveau préavis pour la zone sera représenté en même temps que le plan lumières.

Réponse : Monsieur Jacques Marchand, Municipal : affirme clairement qu'un préavis sera présenté avec le plan lumières

Intervention: Madame Laurence Muller-Achtari: remarque qu'il s'agit d'un problème de temporalité. La Municipalité va s'est attaquer au schéma directeur qui a pour but de donner la vision de la Municipalité sur divers domaines, dont l'éclairage. Le signal du Conseil à la Municipalité est clair, mais il y a également un signal pour les entreprises. Dans le volet de la promotion économique mis en place depuis avril 2019, qui vise à mettre en place un dialogue avec les entreprises, une rencontre a d'ores-et-déjà été initiée, elle aura lieu le mercredi suivant. Il n'a pas été facile d'investir les entreprises dans le projet de mobilité en Budron et Madame Müller-Achtari craint que le signal donné lors de cette rencontre soit négatif si le préavis devait être refusé ce jour, même si elle comprend l'envie de la vision.

La parole n'est plus demandée

Le préavis 11/2019 est mis au vote

Acceptent: 11 Refusent: 36 S'abstiennent: 9

- Le préavis 11/2019 est refusé et renvoyé à la Municipalité
- 4. Préavis 12/2019 Modification du règlement et de la convention intercommunale sur le SDIS La Mèbre

Le président invite le rapporteur à lire le rapport de la commission ad'hoc

Lecture du rapport de la commission ad'hoc in extenso par Monsieur Alfred Belet en lieu et place de Monsieur Olivier Weber excusé.

La discussion est ouverte

La parole est donnée à la Municipalité

Intervention : Monsieur André Guex, Municipal indique que le texte du préavis nécessitant quelques clarifications et que les autres communes (Cheseaux et Romanel) proposeront le même amendement à leurs Conseils. La commune Jouxtens présentera au vote sur le texte final.

Le Président précise qu'il s'agit aujourd'hui d'adopter « le **nouveau** règlement et la **nouvelle** convention intercommunale du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours du SDIS La Mèbre ». Il passera en revue les documents article par article et s'arrêtera où des modifications par rapport aux textes originaux ont été apportées dans le cadre du préavis et respectivement aux endroits où la Commission ad hoc propose un amendement.

Règlement

Intervention Monsieur Christophe Corbaz : annonce un « conflit d'intérêt » sur ce sujet. En tant que capitaine des pompiers, s'abstiendra sur cet objet mais demande à pouvoir rester dans la salle.

Intervention: Monsieur Olivier Descloux: signale également faire partie du SDIS la Mèbre mais propose de ne pas avoir à se récuser, ne faisant pas partie de l'état-major central et n'ayant pas participé aux discussions.

Article 3: Composition de la commission consultative du feu – modification du texte original . Ajout d'un dernier paragraphe.

Article 4 : Légère modification du texte original

Article 7: Modification du texte original quant à la composition de l'Etat-major

Article 12: Modification du texte original dans la composition du Détachement de Premiers Secours

Article 13: Modification du texte original dans la composition du Détachement d'Appui

La parole n'ayant pas été demandée, le Président clôt la discussion sur le projet de modification du règlement.

Convention

Article 3 : Composition de la commission consultative du feu - modification du texte original, ainsi que le dernier paragraphe.

Article 8: Dépenses et recettes pour lequel une demande d'amendement a été déposée par la Commission ad'hoc qui propose d'ajouter une phrase en fin d'article : « les frais de gestion boursière sont supportées à part égale par les communes partenaires selon la détermination des coûts supportés par la commune boursière »

La parole n'est pas demandée

L'amendement 1 au préavis 12/2019 est mis au vote.

Acceptent: 56 Refusent: S'abstiennent: 4

L'amendement 1 au préavis est accepté

Article 10 : d'une part sur la modification du texte ancien par la Municipalité, texte qui n'est pas accepté par la Commission ad'hoc, et qui propose un amendement : <u>supprimer la phrase</u> « Un montant forfaitaire est facturé aux Communes et un décompte final des frais est établi par la commune boursière, avec état au 31 décembre » et <u>remplacer par</u> « Un décompte final des frais d'équipements et de fonctionnement est établi par la commune boursière avec état au 31 décembre. »

L'amendement 2 au préavis 12/2019 est mis au vote :

Acceptent: 56 Refusent: 0 S'abstiennent: 4

L'amendement 2 au préavis est accepté

Le préavis 12/2019 tel qu'amendé est mis au vote

Acceptent: 56
Refusent:
S'abstiennent: 4

Le préavis 12/2019 tel qu'amendé par la Commission ad'hoc est accepté

5. Interpellation du Mont-Citoyen Labellisation du Mont-sur-Lausanne « Commune en santé » - par Madame Yolanda Müller-Chabloz

L'interpellation ayant été communiquée à la présidence du Conseil, et celle—ci étant signée et donc soutenue par plus que les 5 conseillers nécessaires à son traitement, cette interpellation peut donc être valablement développée en séance aujourd'hui.

Lecture de l'interpellation par Madame Yolanda Müller Chabloz

Remarque liminaire dans un but de clarification. L'interpellation qui sera développée concerne la labellisation « Commune en santé », label porté par Promotion santé Vaud qui depuis le 1^{er} janvier est réunie dans le cadre d'Unisanté, centre universitaire de médecine générale et santé publique, qui par ailleurs est l'employeur de Madame Müller Chabloz, mais dans des départements totalement différents. La Conseillère ajoute qu'elle ne retire aucun bénéfice, notamment au niveau de son emploi, en cas d'acceptation de cette interpellation.

Réponse: Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic: souligne que la Commune se préoccupe de la santé de ses habitants depuis de nombreuses années, tant au niveau physique que relationnel. Il relève qu'il serait judicieux d'établir un inventaire des mesures de promotion de la santé. La Municipalité propose d'entrer en matière pour mettre en place les conditions qui permettront la labellisation de la Commune.

Intervention: Madame Yolanda Müller Chabloz est satisfaite

La discussion est ouverte

Question: Monsieur Jean-Charles Fresquet: à quel département ce thème sera attribué? S'interroge sur les ressources pour traiter ce sujet.

Réponse : Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic : Il s'agira du département de Monsieur Philippe Somsky qui sera naturellement soutenu.

La parole n'est plus demandée le point est clôt

6. Postulat « Le Mont, une commune solidaire » par Madame Catherine Roulet et consorts

Le Président, invite la postulante à lire le postulat.

Lecture du postulat in extenso par Madame Catherine Roulet

Intervention: Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic: la Municipalité peut informer le Conseil sur ce qui est déjà fait par la commune, mais souhaiterait que le postulat soit transformé en interpellation. Dans le cas présent il ne semble pas nécessaire qu'une commission soit nommée et se détermine sur la recherche d'un appartement.

Le Président demande à Madame Roulet si elle accepte de transformer le postulat en interpellation.

Réponse : Madame Catherine Roulet est d'accord pour la transformer en interpellation.

Le Président demande à la Municipalité si elle peut faire une réponse immédiate ou lors de la prochaine séance.

Réponse : Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic propose de répondre lors de la prochaine séance.

Intervention : Madame Catherine Roulet : se satisfait de cette réponse pour l'instant.

7. Communications de la Municipalité

Le Président passe la parole à la Municipalité.

Intervention: Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic: fait un retour sur le site pour les Yeniches en Budron, 3 recours ont été déposés au Tribunal administratif cantonal, 1 a été refusé parce que l'avance de frais de CHF 5'000 n'a pas été faite. Pour les deux autres, le tribunal cantonal statuera suite à quoi, le dernier recours sera le Tribunal fédéral. L'étape suivante sera la mise à l'enquête pour le permis de construire de la zone de repos des Yeniches, qui sera soumis à la même procédure de recours.

Intervention: Monsieur Christian Menétrey, Municipal: apporte des informations sur le service des bâtiments: quelques nouveautés: à l'extérieur de la salle du Conseil communal se trouvent 4 coffrets demandées par les sociétés locales dans le cadre de la location des locaux. Pour simplifier la remise des clés, celles-ci pourront être prises et rapportées dans l'un de ces coffrets au moyen d'un code. Au sujet de la sécurisation du puis de lumière sur le site de Rionzi, le nécessaire est fait. Concernant les bus TL, la ligne 60 – Le Municipal lit la réponse des TL sur l'arrêt de Côtes – en résumé, un point de situation sera fait au 1^{er} semestre 2020. Ligne 8 – Pas de réponse pour l'augmentation du nombre de bus. Ligne 54 – le circuit inaugural le 14 décembre depuis Morrens. Les membres du Conseil peuvent réserver la date.

Le Municipal met à disposition d'un fascicule sur l'énergie créé par le Canton, le document est à disposition sur le site. Concernant les défibrillateurs BLS-AED: sont en cours de pose et les collaborateurs seront formés par les formateurs de l'AZUR (formateurs des ambulanciers) Une vingtaine de collaborateurs sont d'oreset-déjà formés. Annonce un service de piquet de 16h30 à 06h00, week-end compris, pour les bâtiments communaux lors de la location de salles dès le 1^{er} octobre 2019.

Intervention: Monsieur André Guex, Municipal: une invitation sera envoyée aux Conseillères et Conseillers pour leur permettre de visiter la Vaudoise Arena, dans le cadre des JOJ 2020. Présente à l'assemblée le Commandant du service du Feu de la SDIS la Mèbre, Madame Marie-Claude Remy.

Intervention: Monsieur Philippe Somsky, Municipal – Donne des informations sur les activités de la démarche quartiers solidaires par le biais d'un PowerPoint et met à disposition le rapport de Prosenectute complet sur le site réservé.

Intervention: Madame Laurence Müller Achtari, Municipale: annonce bureau choisi pour le schéma directeur: décision a été prise de mandater deux bureaux pour permettre une démarche complémentaire qui ne sera pas plus chère. Le diagnostic, 1ère partie de ce schéma, débutera très prochainement. Le nom des intervenants sont Monsieur Gmur, ancien chef du service du développement territorial ainsi que le bureau Repeti, qui sont intervenus notamment dans la démarche du Mont-Centre et qui apporteront leur compétences dans les démarches participatives. Présentera ultérieurement un exemple de l'outil proposé qui consiste en un schéma interactif qui permettra de partager au fur et à mesure les étapes.

Question: Monsieur Daniel Besson s'étonne qu'à ce jour, certaines activités proposées dans le cadre des JOJ20 soient à la Vaudoise Arena soient déjà complètes. L'information a-t-elle été transmise trop tard ? A été reçue il y a deux jours seulement.

Réponse : Le Président indique que la communication a été fait dès que l'information a été disponible au secrétariat du Conseil.

8. Communications de la Présidence et du Bureau du Conseil

Le Président évoque les élections fédérales 2019, et adresse toute sa gratitude à celles et ceux qui ont accepté de sacrifier un de leur dimanche pour la commune. Il souligne ces moments conviviaux, malheureusement trop rares, qui permettent, de créer des liens, ce qui aide à dédramatiser lorsque au moment de débats plus politisés au sein du Conseil il y a de l'affrontement. Pour le 2ème tour de l'élection au Conseil des Etat, le Bureau a encore besoin de 2 personnes pour le dépouillement et 3 personnes pour

la saisie informatique. Demande est faite pour des volontaires. Messieurs Mottier, Amiguet, Blanc Jean-Pascal, Durmaz et Martinelli se portent volontaires.

La prochaine séance du Conseil est prévue pour le 16 décembre. Au programme, le budget 2020, mais aussi un préavis municipal sur une "Subvention communale pour les études musicales". Les Chefs de groupe communiquent leurs commissaires d'ici à jeudi prochain 7 novembre, les commissions ayant lieu le lundi 18 novembre. Le Président profite de remercier la Municipalité pour avoir octroyé le budget pour l'organisation de cette soirée et de la verrée qui suivra.

9. Propositions individuelles et divers

Intervention: Monsieur Olivier Maggioni: a eu connaissance des divergences de vue au Bureau, au sujet de l'article « Reflet du législatif » dans le journal les 4 coins. Il ouvre la discussion sur la possibilité que les différents partis aient la possibilité de s'exprimer et alimenter le débat et susciter l'intérêt de la population pour la politique. Monsieur Maggioni n'attend pas de réponse immédiate.

Le Président relève qu'il a fait mettre un QR code sur ce compte rendu afin que le public ait facilement accès à l'entier des débats par le biais du PV des séances et aux rapports des commissions. Ne trouve pas approprié que cela soit fait dans l'article des 4 coins.

Question: Monsieur Richard Nicole: souhaite à son tour interpeller la Municipalité sur le thème de la sécurité, dans ce cas, celle liée au stationnement devant la COOP/boulangerie à l'arrêt du bus TL: il note qu'elle n'a pas évolué et demande à Monsieur Menétrey où en est le projet, notamment suite au changement de gérant.

Réponse : Madame Laurence Müller Achtari, Municipale : la Municipalité a fait ce qui devait être fait. Le nouveau gérant doit encore remplir une annexe pour que le Canton se détermine à ce sujet afin que la Commune puisse délivrer le permis de construire.

Intervention: Monsieur Olivier Descloux: en tant que Président CCU – un rapport de 2017, sur les salles polyvalentes est mis à disposition des membres du Conseil et est disponible sur le site réservé. Il a été transmis en son temps au Municipal de l'urbanisme. Il relève que depuis la Municipalité a pris des mesures concrètes, notamment par une consultation des sociétés locales sur le besoin en locaux et un élargissement des horaires d'ouverture de la piscine a été effectué.

Question: Monsieur Philippe Hayward: souhaite savoir où en est le plan d'affectation de la Clochatte ainsi que le sujet de la politique communale du logement, promis pour mi 2019.

Réponse : Madame Laurence Müller Achtari, Municipale : concernant le plan de la Clochatte, la décision pour le changement d'affectation de la zone est en attente du Canton. La politique du logement est traitée en parallèle à celle du développement territorial. Des informations suivront en début d'année.

Intervention: Monsieur Alexandre Cevey: remercie d'avoir pris en considération la problématique des clés des locaux. Concernant la St Nicolas au Mont, remercie la Municipalité pour avoir proposé des solutions suite à la fermeture du Châtaigner. La St-Nicolas aura lieu le 7 décembre dans la Salle du Mottier.

Intervention: Monsieur Jean-Charles Fresquet: demande à ce qu'une réflexion soit menée sur la façon de traiter le Budget, sujet qui prend de plus en plus d'importance. Une autre organisation pourrait être envisagée et sa présentation effectuée sur deux séances si possible. Demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de changer les délais de présentation des documents, notamment pour permettre de traiter d'éventuelles demandes d'amendements voire la mise en œuvre d'une nouvelle session de la commission des finances s'il y a lieu. Remercie Monsieur Menétrey sur son retour et souhaite, concernant l'arrêt TL 60 des Côtes, il ne s'agissait pas de cet arrêt spécifique, mais d'en prévoir un sur le sud de la Commune. Remercie le Président et le Bureau pour l'organisation de cette séance.

Intervention: Monsieur Bertrand Martinelli: concernant le stationnement devant la boulangerie, signale que la réponse n'est pas satisfaisante et reviendra le 16 décembre avec ce thème.

Intervention: Madame Eliane Parolini-Sutter: au nom des usagers de la salle de Gym relève que ceux-ci doivent laisser régulièrement les salles, dans ce cas pour la St-Nicolas, le 6 décembre toute la journée alors que la salle avait été réservée de longue date pour les tournois scolaires ou fin novembre pour la FSG. Un calendrier a été déposé pour les tournois et joutes scolaires et demande s'il n'est pas possible que la salle soit mise à disposition dès midi et en discuter en ce qui ce qui concerne la FSG.

Réponse : Monsieur Christian Menétrey, Municipal : les arrangements sont passés par le Directeur des écoles, et il convient de voir avec lui qui transmettra pour régler ce problème.

Intervention: Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic: concernant la problématique du Budget évoqué par Monsieur Fresquet: rappelle que quand le budget est présenté au Conseil il a déjà passé à la Commission des finances qui a déjà pu apporter des modifications au budget. Le budget commence à être élaboré à la rentrée des vacances d'été. Il faudrait donc commencer le budget trop tôt pour avoir des chiffres. La possibilité du Conseil reste de refuser le budget le cas échéant et la Municipalité travaillera avec 1/12 du budget pour le mois de janvier.

Intervention: Monsieur Richard Nicole: informe qu'il a apporté 2 médailles produites pour le 14 avril 1803 à l'occasion du 1^{er} Grand-Conseil du canton de Vaud et avaient été données aux premiers Conseillers qui avaient siégé alors. Les mets à disposition pour les regarder aux éventuels intéressés.

Le Président demande un contre appel. Messieurs Mazouni et Vonarburg sont présents.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 23h00 et remercie Messieurs Vidmer de la société Sonomix d'avoir assuré la partie technique. Des DVD seront gravés en souvenir de cette soirée pour ceux qui seraient intéressés. Il invite les membres à se retrouver à la buvette du Parlement.

Le Mont-sur-Lausanne, le 1er décembre 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Marc Maillard

La Secrétaire

11